

## ARRETE

++++++

Nous, Maire de la Commune de SPYCKER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour le bon déroulement des **travaux de pose de chambre et d'armoire AXIONE réalisés par l'entreprise SAS DEBRTP.**

## ARRETONS

### Article 1<sup>er</sup>

La société DBRTP situé 11 rue de l'Abbé Jerzy Popieluszko 62300 LENS est autorisée à effectuer les travaux de création GC et de pose de chambre et d'armoire AXIONE du 25/01/2019 au 25/04/2019 (**chantier mobile**) **au niveau de la route de Mardyck,**

### Article 2

Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise afin d'éviter tout accident de la circulation et pour assurer la sécurité des usagers.

### Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBOURG
- D.D.T.M. Bourbourg
- M. le Commandant du Service Incendie de DUNKERQUE
- M. Le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
- La société DBRTP

Chargés, chacun en ce qui le concerne – de l'exécution du présent arrêté.

### Article 4

L'affichage du présent arrêté sera effectué pour avertir les riverains.

A SPYCKER, le 28 janvier 2019.

**Le Maire,**  
**M. Jean-Luc GOETBLOET**

